

## Conseil d'administration du 16 mars 2021

---

### NOTE DE L'ORDONNATEUR

### COMPTE FINANCIER 2020 et BUDGET RECTIFICATIF N°1 – 2021

\*\*\*\*

Cette note explicite les tableaux relatifs au compte financier 2020 et au premier budget rectificatif 2021 (BR1) de l'établissement public du Parc national de forêts. Les tableaux relatifs au Compte financier 2020 et au Budget rectificatif n°1 – 2021 sont fournis en annexes. Ils sont présentés au format requis des organismes soumis aux règles de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Chaque fichier comporte 10 tableaux numérotés de 1 à 10.

#### 1 - Compte-rendu de l'exercice 2020 et stratégie globale de l'Etablissement public Parc national de forêts pour 2021

L'année 2020 a marqué la mise en place de l'Etablissement public créé par le décret du 6 novembre 2019.

L'année 2020 a constitué le premier exercice pour l'Etablissement public. L'année était initialement consacrée au recrutement des premiers agents, à l'installation de l'établissement dans ses locaux après une phase de travaux, au déménagement des anciens locaux du GIP, à l'acquisition de l'équipement nécessaire pour accueillir le personnel et faire fonctionner la structure. L'installation des instances consultatives et délibérative en cours d'année a permis de définir les premiers axes d'intervention sur le territoire.

Plusieurs étapes ont été retardées par la crise sanitaire COVID-19 et l'établissement public a pu respecter les consignes sanitaires en plaçant la totalité du personnel en télétravail. La continuité de l'activité a été assurée mais ces mois de crises ont eu des incidences fortes sur le fonctionnement et l'investissement de l'établissement public : réduction de certains postes de charges (ex : carburant, frais de déplacement), abandon des recrutements saisonniers programmés pour animer le territoire, achats supplémentaires de produits spécifiques, non utilisation de l'enveloppe « intervention ».

Des besoins initialement programmés en investissement ont été transférés dans le fonctionnement : les achats de véhicules prévus ont été transformés en location longue durée de modèles électriques et hybrides.

En 2021, l'établissement poursuit son installation avec le recrutement de 10 ETP permettant à l'équipe technique de doubler son effectif.

Les recrutements suivants seront réalisés en 2021 :

1. Directeur (recruté au 1<sup>er</sup> janvier 2021)
2. Chargée de mission ingénierie financière (recrutée)
3. Chargé de mission agro-écologie (recruté)
4. Chargée de mission biodiversité (recrutée)
5. Responsable police (recruté)
6. Assistante RH (recrutée)

7. Assistante de direction (recrutement en cours)
8. Assistante comptable (recrutement en cours)
9. Responsable marketing et communication (recrutement à lancer)
10. Chargé de mission forêt-chasse (recrutement à lancer)

Par ailleurs, des recrutements d'animateurs nature en contrats à durée déterminée pour la saison estivale sont programmés.

L'installation de l'équipe technique sur Arc en Barrois nécessite la réalisation de travaux sur le siège :  
- Dès libération du rez-de-chaussée (avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021) : travaux d'aménagement de bureaux  
- Réalisation d'aménagement de l'actuel grenier (2<sup>e</sup> étage) en espace de travail et de réunion.  
Ces travaux sont réalisés en maîtrise d'ouvrage partagée avec la commune d'Arc-en-Barrois, propriétaire des locaux.

L'année 2021 permettra le lancement d'études dites prioritaires nécessitant un budget dédié conséquent.

L'établissement public déploiera sa stratégie d'intervention auprès des porteurs de projets apportant une réponse aux attentes du territoire et des 95 communes adhérentes.

Le plan de relance impulsé par le gouvernement comporte un volet destiné à l'investissement et sera mobilisé en 2021 pour réaliser en priorité la matérialisation des limites du parc national sur le territoire. Le volet du plan de relance affecté au Parc national visera à réaliser des actions sur les quatre axes suivants :

- Signalisation : matérialisation du cœur du parc national et des limites de la réserve intégrale, signalisation des entrées de communes adhérentes
- Accueil : aménagement d'aires d'accueil du public en limite du cœur du parc national
- Protection : Réalisation de travaux de restauration écologique
- Connaissance : Mise en place de réseaux de placettes pour le suivi scientifique des dynamiques forestières.

\*\*\*\*

## 2 – COMPTE FINANCIER 2020

**Le CA sera amené à se prononcer sur les tableaux 1 (1<sup>er</sup> cadre), 2, 4 et 6 (1<sup>er</sup> cadre). Les autres tableaux sont fournis à titre d'information.**

### 2.1 - Autorisations d'emplois (Tableau 1)

#### Reprises des agents du GIP au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

8 agents ont rejoint l'établissement public avec des situations d'emploi variées :  
1 CDD courte durée, 4 CDD longue durée, 2 CDI et 1 détachement ITPE.

#### Evolution courant 2020 :

Fin du CDD courte durée, démission d'un agent, 3 recrutements complémentaires (SG, chargé de mission forêts, CDD4 mois secrétariat)

Des recrutements initialement prévus n'ont pu avoir lieu : Directeur (arrivée reportée en janvier 2021), Directrice par intérim rattachée à l'EPPN à partir du 01 novembre 2020, recrutements d'agents en soutien du SG reportés à cause du COVID.

D'où le redéploiement en fin de gestion 2020 de -2,60 ETPT et -0,60 ETP

Cela explique la baisse de 98 260 € de la masse salariale lors du BR2020. Ne sachant pas à quelle date la Directrice par intérim et le Directeur serait pris en charge par l'EPPN, il a fallu estimer une provision financière dont l'établissement n'a finalement pas eu besoin compte tenu de l'arrivée du Directeur en janvier 2021.

**C'est pourquoi le CF 2020 fait apparaître un solde positif sur la masse salariale de 42 016,24 € (Dépenses en CP - Variation BR/CF)**

Les dépenses hors masse salariale se décomposent de la manière suivante :

- Action sociale et prestations sociale : 7367,17€
- Médecine du travail : 914,40€
- Mise en place de la convention avec Pôle emploi : 4830€
- Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi) : 7692,26€ (fin de CDD d'un agent)
- Indemnité Président CA : 2067,18€

Une différence de 734,16 euros apparait sur les dépenses de personnel entre les AE et les CP. Cette différence s'explique par une imputation erronée de deux dépenses de fonctionnement (600 euros formation Admilia ; 134,16 euros Achats UGAP) sur l'AE du poste de dépenses de personnel.

## 2.2 - Autorisations budgétaires (Voir Tableau 2) et Dépenses par destination et recettes par origine (Voir tableau 3)

Les recettes 2020 de l'établissement sont les suivantes (tableau 3 recettes par origine):

- DGF (contribution OFB)	1 500 000,00 €
- MTE recettes fléchées PERS	131 557,00 €
- Recettes propres (remboursements divers)	6 043,36 €

Le tableau 2 présente un solde budgétaire bénéficiaire (en CP) de **509 878,67 €** (contre 291 404 € prévu au BR1 2020)

L'écart s'explique notamment par :

- une non consommation de 42 016 € sur l'enveloppe personnel
- un reste à payer de 25 212 € sur des frais de fonctionnement.
- un reste à payer de 145 202 € sur des engagements d'investissement.

La consommation des AE sur les postes fonctionnement et investissement a été réalisée à pratiquement 100 %.

### - Enveloppe Fonctionnement

Lors de l'installation à Arc en Barrois, il s'est avéré que des travaux importants devaient être entrepris afin d'accueillir en 2022 les 30 agents composant l'effectif de l'établissement. Il a donc été décidé d'économiser des crédits et de les transférer sur le poste investissement afin d'augmenter l'enveloppe disponible.

Avec la crise du COVID, les travaux en cours ont pris beaucoup de retard et il s'est avéré que le parc n'était pas en capacité de financer l'intégralité des travaux prévus la première année de son installation.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent les postes suivants :

- Dépenses de fonctionnement général 500 000€ dont principalement :

Loyer et charges	22900€
Loyer et charges Leuglay	7300€
Carburant	7222€
Fioul Leuglay	1322€
Communication	60 000€
Frais postaux	6000€
Frais de déplacement	15619€
Travaux rénovation	53 000€
Mobilier	7300€
Fournitures bureau et papier	14250€
Produits hygiène (COVID)	5200€
Produits hygiène	1500€
Petits matériels informatiques, licences, téléphonie	83400€
Abonnements téléphonie fixe et mobile Leuglay et Arc	5700€
Formation agents	8000€
Copieurs (Leuglay et Arc)	4800€
Assurances locaux et véhicules	6800€



L'établissement a pris en LLD 3 ans, 4 véhicules (2 électriques et 2 hybrides) qui ont consommé 72000€ d'AE et 5000€ de CP.

#### - Enveloppe investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **387 994,98 €** elles concernent principalement :

Achat cuisine siège	10500€
Travaux	37000€
Informatique pour 20 agents, serveurs, visio conférence	
Relais et Siège, matériels divers	226 000€
Mobilier	68 000€
Balises cigognes noires	5000€
Renault Kangoo	18 000€
Défibrillateurs siège et Relais	3400€
Panneaux signalétiques	5800€
Bornes de rechargement électriques	9500€

#### - Restes à payer

Les restes à payer se décomposent de la façon suivante :

- Opérations pluri-annuelles : location de 4 véhicules électriques et hybrides sur 3 ans : 65 568 €
- Reste à payer sur des dépenses de fonctionnement et d'investissement 2020 (en attente de facturation) : 170 414 €

### 2.3 - Equilibre financier (voir tableau 4)

Le tableau 4 fait apparaître un solde budgétaire positif (D1) de **509 878,67 €**

### 2.4 - Situation patrimoniale (Voir Tableau 6)

Le compte financier fait apparaître un niveau final de trésorerie de **837 801,33 €**

Les charges de personnels comptabilisent l'ensemble des coûts liés au personnel et au fonctionnement hors personnel. Le fonctionnement autre que les charges de personnel inclut les dotations aux amortissements (90 659 €)

Les produits reprennent l'ensemble des recettes encaissées dans l'année. Les recettes propres proviennent de remboursements divers dont 2000 € de subvention de la Région Grand-Est pour l'installation des deux bornes électriques réalisées en 2020.

#### **La capacité d'autofinancement s'élève 690 483,94 €**

Le fond de roulement **augmente de 304 536,95 €** et atteint un niveau final de **586 085,59 €**

Le besoin en fond de roulement (BFR) est négatif et atteint un niveau final de **-251 715,74 €**

Une différence de 47,99 euros affecte les investissements de l'année, le tableau de fonds de roulement et donc la variation du besoin en fonds de roulement. Cette différence de 47,99 euros est relative à une erreur d'imputation comptable d'une dépense de fonctionnement (abonnement à un service informatique) sur un compte d'amortissement.

Devraient être prises en compte les montants suivants :

- Investissements : 387 994,98 euros
- Variation du fonds de roulement : 304 488,96 euros
- Variation du besoin en fonds de roulement : -203 789,51 euros

Cette imputation erronée sera corrigée au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.



Ces indicateurs révèlent une situation saine de l'établissement public et une volonté de constitution d'un fond de roulement conséquent, ce qui est essentiel pour engager la montée sa montée en puissance en 2021, puis en 2022.

### 3 – BUDGET RECTIFICATIF N°1 - 2021

**Le CA sera amené à se prononcer sur les tableaux 1 (1<sup>er</sup> cadre), 2, 4 et 6 (1<sup>er</sup> cadre).** Les autres tableaux sont fournis à titre d'information.

**Les rectifications apportées au budget initial portent sur les points suivants :**

#### **Recettes :**

**a - Dotation globale de fonctionnement (DGF) :** initialement prévue à 2 500 000 euros, la DGF a été réduite de 10 327 euros pour la prise en charge de 1/11<sup>e</sup> du poste de coordinateur inter-parcs nationaux hébergé par le Parc national des Calanques. Le coût de ce poste est partagé entre les 11 parcs nationaux. Le montant de la DGF est donc porté à **2 489 673 euros**.

**b – Recettes fléchées (investissement) :** initialement prévue à 300 000 euros, les recettes fléchées s'élèveront à **400 000 euros** (AE), avec un acompte de 200 000 euros pour 2021. Ces recettes portent sur les travaux d'aménagement du siège d'Arc-en-Barrois et l'achat de mobilier et de moyens informatiques pour doter les nouveaux personnels.

**c – Plan « France relance » :** Le parc national est doté de moyens d'investissement supplémentaires dans le cadre du plan France relance qui se répartissent de la manière suivante, selon la convention signée entre le parc national et le ministère de la transition écologique (DGALN):

#### **AE (autorisations d'engager): 1 727 272,80 euros**

- 2021 : 863 636,40 euros
- 2022 : 863 636,40 euros

#### **CP (crédits de paiement):**

- 2021 : 287 878,80 euros
- 2022 : 863 636,40 euros
- 2023 : 575 754,60 euros

Cette dotation fera l'objet de quatre versements en 2021 sur la base de quatre Décisions Attributives de Subventions de la part du Ministère de la transition écologique (DGALN).

Les montants de ces versements sont susceptibles d'être ajustés en cours d'année en fonction de l'avancement de la consommation de ces crédits.

**La première décision attributive de subvention a été prise le 9 mars 2021 pour un montant de 115 152,60 euros.**

#### **Dépenses :**

**a – Bail du siège du Parc national :** les charges locatives annuelles sont intégrées pour la durée du bail (6 ans) en AE pour un montant de 185 760 euros au lieu des 180 000 euros prévus au BI 2021, soit une dépense supplémentaire de 5 760 euros. De même, la dépense en CP est portée de 30 000 euros au BI2021 à 30 960 euros soit une augmentation de 960 euros.

**b – Suivi-évaluation de la charte du parc national :** Intégration du coût d'une prestation (SITER) pour le déploiement d'un outil de suivi-évaluation de la charte du parc national pour un coût total 24 350 euros, soit +17350 euros par rapport au BI2021.

**c – Intégration des dépenses du plan France relance :** Engagement en 2021 : 1 200 000 euros sur les 1 727 272 euros prévus. Le reliquat soit 527 272 euros sera engagé en 2022.  
Paiement en 2021 : la totalité des CP 2021 soit 287 878 euros. Le reliquat soit 1 439 393 sera dépensé en 2022.



Le plan de relance impulsé par le gouvernement comporte un volet destiné à l'investissement et sera mobilisé en 2021 pour réaliser en priorité la matérialisation des limites du parc national sur le territoire. Le volet du plan de relance affecté au Parc national visera à réaliser des actions sur les quatre axes suivants :

- Signalisation : matérialisation du cœur du parc national et des limites de la réserve intégrale, signalisation des entrées de communes adhérentes
- Accueil : aménagement d'aires d'accueil du public en limite du cœur du parc national
- Protection : Réalisation de travaux de restauration écologique
- Connaissance : Mise en place de réseaux de placettes pour le suivi scientifique des dynamiques forestières.

Les dépenses de signalisation et l'achat d'un véhicule de surveillance seront réalisés sur l'exercice 2021. Les autres dépenses seront prises en charge en CP sur 2022.

**d – Prestation inter-parc nationaux** : Prise en charge du 1/11<sup>e</sup> du coût d'une mission d'évaluation de l'intégration des parcs nationaux à l'OFB. Ce coût est partagé à parts égales entre les 11 parcs nationaux.

### **Autorisations d'emplois (Tableau 1)**

La pré-notification du Ministère de tutelle est de 20 ETP et 20 ETPT pour l'année 2021. Ainsi le recrutement en cours de 10 ETP doit renforcer l'équipe technique et administrative actuelle.

L'organigramme fonctionnel de l'Etablissement public est en cours de structuration. Il doit évoluer sur l'exercice 2021 pour se stabiliser en 2022.

L'objectif consiste à organiser l'équipe autour de pôles construits pour assumer les missions confiées à l'établissement par sa charte :

- Un secrétariat général
- Un pôle communication, marketing et accueil
- Un pôle dédié à la connaissance des patrimoines et à leur valorisation
- Un pôle dédié aux missions de protection et de police
- Un pôle dédié à l'appui au territoire
- Un pôle dédié au développement durable des filières

Comme indiqué lors de l'adoption du budget initial, la date de recrutement influera sur les ETPT consommés sur l'année 2021 : un recrutement au 1<sup>er</sup> janvier consommera 12 mois soit 1 ETPT, alors qu'un recrutement en cours d'année – par exemple en avril – consommera 9 mois soit 0.75 ETPT.

**Aucune modification n'est apportée aux autorisations d'emplois dans le cadre de ce premier budget rectificatif.**

**Philippe Puydarrieux**  
**Directeur**

